

**Merci de bien vouloir nous retourner le document, ci-dessous, dûment rempli et signé
à :**

lamanoeuvre@outlook.com

ou

Siège Social *La manŒuvre*
119, rue Challemel Lacour
69008 Lyon

Règlement Intérieur des ateliers

ARTICLE 1 : COTISATION

La participation aux ateliers artistiques est soumise à l'adhésion de l'association.

ARTICLE 2 : PAIEMENT DES ACTIVITÉS

Deux options :

	Magie	Mime	Théâtre
Ateliers à l'année	✓	✓	✓
Ateliers à la carte	✗	✗	✓

1. Paiement à l'année (30 cours environ), avec possibilité de fractionnement mensuelle par prélèvement automatique ou trimestrielle. Dans ce dernier cas, trois chèques bancaires sont remis à l'association au moment des inscriptions après le cours d'essai. Les dates d'encaissement de ces chèques sont les suivantes :

- Chèque du montant de l'adhésion (15 €)
- 5/11/2018 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €)
- 5/01/2019 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €)
- 5/04/2019 (Tarif normal : 131,65 € ; Tarif réduit et enfants : 118,30 €)

À défaut de la remise des chèques bancaires avant le 5/10/2018, l'association se réserve le droit de refuser l'accès des cours aux personnes n'ayant pas réglées l'année.

Le tarif réduit est appliqué sur présentation d'un justificatif (certificat de scolarité, attestation Pôle Emploi, Attestation de paiement RSA).

L'association accepte les règlements par Chèques-Vacances (ANCV). Dans ce cas, déduire du montant des chèques bancaires la valeur faciale des Chèques-Vacances.

2. À la carte (10 cours) à la convenance de l'adhérent, uniquement pour les ateliers **théâtre**. Les frais de dossier et d'adhésion sont inclus :

- Adultes : 190 €. Pas de tarifs réduits.
- Enfants : 170 €.

Le règlement s'effectue avant le 5/10/2018 intégralement ou avec possibilité de fractionnement. Dans ce dernier cas, trois chèques bancaires sont remis au moment des inscriptions :

- Adhésion : Chèque du montant de l'adhésion (15 €)
- 5/11/2018 : Chèque de 87,50 €
- 5/01/2019 : Chèque de 87,50 €

L'association accepte les règlements par Chèques-Vacances (ANCV). Dans ce cas, déduire du montant des chèques bancaires la valeur faciale des Chèques-Vacances.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement sont acceptées sous les conditions suivantes :

- Mutation pour emploi ou stage en-dehors du département du Rhône, sur présentation d'un justificatif.
- Arrêt des ateliers pour motif médical grave, sur présentation d'un justificatif.

Le remboursement concernera les trimestres restants non entamés.

ARTICLE 4 : ASSIDUITÉ ET ABSENCES

L'assiduité et la ponctualité sont requises sur l'ensemble des cours. En cas d'absence, les élèves sont priés d'informer l'intervenant du cours concerné.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ DES BIENS DES ÉLÈVES

Les élèves participants aux ateliers sont responsables des affaires qu'ils apportent dans les locaux. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

ARTICLE 6 : GOÛTERS ENFANTS

Des goûters peuvent être organisés en cours d'année. Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler toute allergie ou si votre enfant a un régime alimentaire spécial :

.....

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :

À quel(s) cours souhaitez-vous vous inscrire ?

- Magie novices enfants primaires, les mercredis de 15h à 16h.
- Magie novices **en anglais** pour collégiens, les mercredis de 16h15 à 17h15.
- Magie novices enfants collège, les mercredis de 17h30 à 18h30.
- Magie ados/adultes novices, les mercredis de 18h30 à 20h.
- Magie ados/adultes avancés, les mercredis de 20h à 21h30.

- Théâtre enfants 9-12 ans, les mercredis de 10h30 à 11h30.
- Théâtre ados 13-17 ans, les mercredis de 14h à 15h.
- Liens Théâtre, les lundis de 15h15 à 16h45.
- Théâtre adultes niveau 1, les lundis de 18h à 19h30.
- Théâtre adultes confirmés, les lundis de 19h30 à 21h.

- Mime enfants 9-12 ans, les mercredis de 9h30 à 10h30.
- Mime ados 13-17 ans, les mardis de 18h à 19h15.
- Expression corporelle / initiation au mime adultes, les mardis de 19h30 à 21h.

Option retenue :

- Ateliers à l'année
- Ateliers à la carte (uniquement le théâtre)

Pour vous envoyer les informations concernant l'accès au lieu, merci de nous communiquer :

E-mail :

Tél :

FORMULAIRE RELATIF AU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)....., autorise à titre gracieux l'association *La manŒuvre* à reproduire mon image et à l'utiliser dans le cadre de ses outils de promotions tels que son site Internet, Facebook, ses brochures, ses affiches, ses vidéos YouTube, etc.

La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, et pour toute la durée de l'exploitation desdits outils de promotions.

Je suis expressément informé(e) et autorise que la future vidéo soit exploitée à des fins promotionnelles, ou encore exposée dans le circuit de communication.

Fait à, le.....

Signatures

La manŒuvre

Le Cessionnaire (Nom et Prénom)

Florence Georges

Présidente

